



49^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

**Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits humains et
l'environnement**

Intervention de S.E. Monsieur Marc Bichler, Ambassadeur du Luxembourg

10 mars 2022

Merci,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions le Rapporteur spécial David Boyd pour son rapport en coopération avec le Rapporteur spécial sur les substances toxiques et les droits humains.

Le Luxembourg est profondément préoccupé par les diverses zones « sacrifiées » que vous mentionnez dans votre rapport. Les bénéfices d'entreprises privées ne sont pas plus importants que le droit à la vie ou le droit à un environnement propre, sain et durable !

La protection de l'environnement et des droits humains est une priorité stratégique pour le Luxembourg. En tant que membre de la Convention Aarhus et d'autres traités pertinents, nous avons mis en place un cadre solide pour les substances toxiques. Nous donnons une grande importance à une protection accrue des groupes vulnérables et de la nécessité d'agir rapidement contre les contaminations dites "PFAS". Nous ne voulons pas nous arrêter là : par exemple, nous continuons de mettre en place des politiques pour promouvoir une agriculture biologique et locale, ainsi qu'un concept intégré de mobilité douce et de logement durable.

Dans ce cadre, nous encourageons tous les États membres de l'ONU à prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à un environnement sain pour tous, partout.

Monsieur Boyd, vous soulignez un nombre important de mesures que les Etats devraient mettre en œuvre pour remplir leurs obligations nationales et internationales. Par quelle de ces mesures proposez-vous de commencer ?

Je vous remercie (238 mots)